

Centre Aquatique du Florival – NAUTILIA

Conditions Générales de Vente validées lors du Conseil d'Administration du 12 novembre 2025 (Point 7.4)

Article 1. Préambule

Le Centre Aquatique du Florival-Nautilia est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) situé au 1, rue de la piscine 68500 Guebwiller. Géré par une Régie Personnalisée, l'équipement appartient à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) siège 1, rue des Malgré-nous 68500 Guebwiller.

1.1 Les conditions générales de vente et de délivrance des droits d'entrée font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement. Les principales informations sont présentées sur le site internet de Nautilia <https://nautilia.fr> ainsi que sur le site de la CCRG <https://www.cc-guebwiller.fr>. Ces conditions générales de vente sont accessibles à tout moment sur le site internet de Nautilia (rubrique Tarifs) et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contractuel.

1.2 Tout titulaire d'un droit d'entrée est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des conditions générales de vente, et ce préalablement à tout achat dudit droit d'entrée, quel qu'il soit.

1.3 La vente et l'accès au centre aquatique Nautilia sont interdits à tout enfant de moins de 10 ans non accompagné d'une personne majeure ayant autorité. Les espaces forme (fitness et Pilates Reformer) et bien-être sont interdits au moins de 18 ans.

1.4 Toute sortie de l'établissement est définitive.

Article 2. Tarifs et moyens de paiement

Les tarifs sont proposés par la Direction de Nautilia et validés par le Conseil d'Administration.

2.1 Les tarifs pratiqués sont affichés à l'accueil de Nautilia en euros et toutes taxes comprises. Ils sont également consultables sur le site internet de Nautilia www.nautilia.fr ainsi qu'en format papier disponible à l'entrée du centre aquatique.

2.2 Les tarifs sont, à tout moment, susceptibles de modification par la Direction, après décision du Conseil d'Administration, et entrent en vigueur à compter de leur affichage. Toute modification s'applique aux contrats d'abonnements conclus postérieurement à son entrée en vigueur.

2.3 Toute demande de remplacement du bracelet d'accès (en cas de perte, vol ou dégradation) sera facturée 5 euros.

2.4 Le bénéfice de tarifs préférentiels (tarif réduit, pompiers, ALSH...) est subordonné à la présentation des justificatifs afférents. A défaut de présentation, l'usager ne pourra se prévaloir du tarif préférentiel.

2.5 Pour tout paiement supérieur à 25€, une facture sera remise à l'usager. Le paiement s'effectue en espèce, par chèque, par carte bancaire ou par paiement en ligne.

Article 3. Modalités et conditions d'achat

3.1 Excepté pour l'acquisition de contremarques « CE », la vente de tickets individuels, abonnements et « pass » ne pourra se faire qu'à la caisse située à l'entrée du centre aquatique Nautilia par un employé de l'établissement. Aucune transaction ne pourra s'opérer par une autre personne que l'agent situé à l'accueil. Les titres acquis dans d'autres circonstances sont susceptibles d'être refusés lors de l'entrée à Nautilia. La Direction décline toute responsabilité quant aux droits d'entrée acquis par les clients en dehors de ce cadre. Aucune réclamation ne sera jugée recevable les concernant.

Les entrées unitaires ont les durées de validité suivantes (à partir de leur date d'achat) : séance unitaire aquatique = 1 mois, séance unitaire Bébés Nageurs = 2 mois, séance unitaire Fitness = 1 mois, séance unitaire Pilates Reformer = 3 mois, séance unitaire Munz Floor = 3 mois.

3.2 La réservation des activités aquatiques, ainsi que celles de l'espace forme, doit être effectuée sur le site internet de Nautilia www.nautilia.fr ou directement auprès des agents d'accueil. Elle sera prise en compte dans la limite des places disponibles. Toute annulation doit se faire 24 heures avant l'horaire de la séance, sinon elle sera perdue.

3.3 Les entrées, abonnements (10,20 et 30 séances) ou pass (10h piscine, 20h et 30h bien-être, trimestriels ou annuels) peuvent faire l'objet d'un « bon cadeau » acheté sous forme de contremarque nominative à la caisse de Nautilia où celle-ci sera ensuite échangée par le porteur du bon contre le titre d'entrée définitif.

Article 4. Horaires d'ouverture et cas de fermeture de Nautilia

4.1 L'accès aux différents espaces est possible suivant les horaires d'ouverture affichés à l'entrée de l'établissement, sur format papier disponible à l'entrée du centre aquatique et sur le site internet de Nautilia www.nautilia.fr. Ces horaires varient selon les périodes (estivale ou hivernale) de l'année.

4.2 La durée de validité des différentes formules tient compte de la période d'arrêt technique réglementaire pour vidange et des jours de fermetures suivants : 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 24, 25, 26 et 31 décembre. Aucune indemnité, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être octroyée du fait de ces fermetures.

Article 5. Accès, hygiène et sécurité

5.1 La Direction de Nautilia ainsi que ses agents se réservent le droit de refuser l'accès au centre aquatique et ses installations à toute personne ne présentant manifestement pas les garanties de propreté, de sobriété et de bonne tenue.

5.2 L'entrée dans l'établissement est interdite aux enfants de moins de 10 ans non accompagné d'une personne majeure ayant autorité.

5.3 Lors de l'achat de l'entrée, pass ou abonnement, l'usager déclare avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive. A défaut, la Direction de Nautilia sera dégagée de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une incompatibilité antérieure à l'achat du titre.

5.4 La Direction du centre aquatique attire l'attention des usagers sur le fait que certaines activités peuvent présenter des risques pour leur santé. Il est formellement déconseillé aux usagers en mauvais état de santé ou présentant des problèmes de santé d'ordre cardiaque, respiratoire ou osseux notamment de pratiquer des activités susceptibles d'aggraver leur état de santé.

Nota important : pour l'activité Bébés Nageurs, un certificat médical attestant de l'aptitude du bébé à pouvoir pratiquer l'activité en question pourra être demandé.

5.5 L'ensemble des activités se fait sous la surveillance d'une personne qualifiée, ayant un diplôme reconnu pour la pratique de l'activité.

5.6 L'usager s'engage par ailleurs à prendre toute précaution nécessaire pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et à respecter les consignes de Nautilia. Il certifie avoir pris connaissance et à se conformer au Règlement Intérieur affiché dans le hall du centre aquatique et mis à disposition, sur demande, lors de l'achat de l'entrée, pass ou abonnement.

Article 6. Assurances et responsabilités

6.1 Conformément à l'article L.321-1 du Code du Sport, le centre aquatique est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement.

6.2 Toutefois, sa responsabilité ne pourra, en aucun cas, être engagée si le dommage résulte d'une inobservation par les usagers des règles de sécurité prévues dans le règlement intérieur ou le plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS), de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel. L'usager doit s'assurer qu'il est bien couvert en cas de préjudices causés à autrui ou à des biens ainsi que pour les activités choisies.

6.3 Les vestiaires de centre aquatique ne font pas l'objet d'une surveillance continue. Les usagers ne doivent pas laisser leurs affaires personnelles en dehors des casiers prévus à cet effet. Les casiers ne sont en aucun cas des coffres forts, leur système de fermeture interdit tout dépôt de biens de valeur.

Article 7. Sanctions et résiliation

7.1 Tout défaut de paiement, toute utilisation frauduleuse, tout comportement inadéquat, fautif, nuisible ou contraire aux présentes ou à l'ordre public, est passible de sanction, pouvant aller de l'exclusion temporaire de Nautilia, à l'exclusion définitive et/ou à la résiliation de l'entrée, pass ou abonnement.

7.2 En cas d'exclusion ou de résiliation, le contrevenant se verra privé de tout droit à remboursement des sommes versées.

Article 8. Non-utilisation des pass et abonnements, réclamation

8.1 Les badges abonnés sont nominatifs, non cessibles et valables 1 an à compter de leur date d'achat. Toute entrée ou heure non utilisée dans ce délai sera perdu (ni reprise, ni échangée, ni reportée, ni prolongée, ni remboursée).

8.2 L'abonnement pourra être prorogé en cas d'impossibilité d'utilisation par l'abonné pour cause de santé qu'il ne pouvait ni prévoir, ni éviter au moment de la conclusion du contrat. Cette cause devra être dûment justifiée par un certificat médical de moins d'un mois. Cette prolongation ne pourra se faire qu'en cas d'empêchement d'une durée minimale de 30 jours et maximale de 3 mois consécutifs.

8.3 Toute réclamation ou demande de prolongation de l'abonnement devra être adressée à la Direction du centre aquatique Nautilia par lettre recommandée avec accusé de réception, déposée en main propre aux agents d'accueil ou adressée par mail à contact@nautilia.fr.

Article 9. Règlement des litiges

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du Code de la Consommation, tout usager du centre aquatique Nautilia a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à Nautilia, convention enregistrée sous le n° CS000329/1907.

Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande soit par écrit à Madame Eliane SIMON, médiateur - SAS Médiation Solutions - 222, Chemin de la Bergerie 01800 Saint Jean de Niost. Tél. 04 82 53 93 06 soit par mail : contact@sasmediationsolution-conso.fr ou remplir le formulaire en ligne intitulé « saisir le médiateur » sur le site www.sasmediationsolution-conso.fr.

Article 10. Protection des Données à caractère Personnel (RGPD)

10.1 En application du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données : le règlement général sur la protection des données (RGPD), les clients disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant détenues par le centre aquatique Nautilia.

10.2 L'accès à Nautilia peut s'effectuer grâce à un badge ou bracelet magnétique. Les données enregistrées dans ce dispositif d'accès aux locaux de Nautilia sont nécessaires à la bonne organisation et au bon fonctionnement du centre aquatique, notamment le traitement des réservations. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public au regard de l'article 6 du RGPD.

10.3 L'accès aux données personnelles collectées est strictement limité au personnel d'accueil de Nautilia, aux employés administratifs habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Toutefois, Nautilia est susceptible de transmettre ces données à des organismes publics (tribunaux, autorités administrative...) si la loi ou les règlements l'exigent ou s'il reçoit l'injonction de le faire.

10.4 Les données sont conservées en version numérique pendant la durée nécessaire à l'exécution du service auquel il donne droit. A l'issue du service, celles-ci sont détruites sur demande de la personne concernée ou archivées pendant 2 ans puis détruites conformément à la loi en vigueur.

10.5 Le responsable du traitement des données est Madame Angélique Muller, Présidente du Conseil d'Administration de Nautilia : contact@nautilia.fr

10.6 Pour exercer ses droits ou pour toute question sur le traitement de ses données, le client peut contacter Monsieur Sébastien Vichard – Directeur de Nautilia (contact@nautilia.fr - 03 89 76 86 91)

10.7 Si le client estime avoir besoin de plus d'informations ou que ses droits « informatiques et libertés » ne sont pas respectés, il peut s'adresser à la CNIL www.cnil.fr et déposer une réclamation : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.